

A l'attention des membres du Comité de filière « Petite enfance »

Objet : Restitution des résultats de l'enquête nationale « pénurie de professionnels en établissements d'accueil du jeune enfant »

Synthèse des résultats

L'enquête porte sur 15 986 crèches collectives offrant 411 959 places d'accueil.

48,6% des crèches collectives déclarent un manque de personnel auprès d'enfants. 8 908 postes auprès d'enfants sont déclarés durablement vacants ou non remplacés à la date du 1^{er} avril 2022, soit entre 6,5% et 8,6% de l'effectif total de professionnel auprès d'enfants.

Le niveau d'exposition des départements aux difficultés de recrutement (rapporté au nombre de places agréées) varie d'un facteur de 1 à 9. La région Ile-de-France, qui compte le plus de places, concentre 41% du total des postes auprès d'enfants vacants. Les territoires des départements de 1^{ère} couronne parisienne, de Paris, du Rhône et de la Guyane apparaissent particulièrement exposés au phénomène de pénurie de personnels auprès d'enfants, dans des proportions de 30 à 60% supérieures au reste du territoire national. Les Eaje situés en-dehors des métropoles rencontrent 25% de difficultés de personnels en moins.

9 512 places sont durablement fermées ou inoccupées à cause d'une difficulté de recrutement, soit 2,3% du total des places recensées dans le cadre de cette enquête. La part des places fermées étant significativement moins élevée que la proportion de postes vacants, un certain nombre d'Eaje fonctionnent avec des effectifs en tension.

La difficulté de fonctionnement qui en découle est majorée par le nombre de postes de direction manquants : plus d'1 crèche sur 10 en moyenne est concernée par ce phénomène. Au total, 1 623 postes de direction sont déclarés découverts.



Les modes d'accueil du jeune enfant font face à des tensions de personnels qui pèsent sur les conditions de travail des professionnels et conduisent sur certains territoires à des réductions de l'offre proposée aux familles. Si ce constat est récurrent aussi bien de la part des acteurs de l'accueil collectif que des professionnels de l'accueil individuel, l'ampleur et les caractéristiques du phénomène n'ont pas fait l'objet de travaux récents chiffrés d'évaluation pour le secteur des établissements d'accueil du jeune enfant (Eaje).

Pour documenter cette problématique, la Cnaf a conduit une enquête auprès de l'ensemble des crèches en avril 2022 à la demande du Comité de filière « Petite enfance ». L'objectif est double : mesurer l'ampleur des pénuries de personnel et leurs conséquences sur le nombre de places fermées.

Avec un taux de réponses exploitables de 51,1%, les résultats permettent de donner une photographie représentative au niveau national, régional et départemental des difficultés de recrutement rencontrées par les gestionnaires d'Eaje et de leurs effets sur l'offre d'accueil.

Les résultats renseignent les membres du comité de filière, le Gouvernement, la branche Famille et l'ensemble des acteurs du secteur de l'accueil collectif sur les tensions éprouvées au 1^{er} semestre 2022 dans les Eaje.

Les résultats portent sur les postes manquants (1) et les places fermées (2) dans les crèches collectives. Compte tenu des spécificités des accueils familiaux, les résultats les concernant sont traités de manière séparée (3).

Encadré 1. Méthode d'élaboration et de passation du questionnaire

Un questionnaire en ligne d'une dizaine de questions a été adressé aux Eaje, au moyen d'un lien unique envoyé par mail. Tous les Eaje, quel que soit leur mode de financement (en Paje ou via la Psu) ont été interrogés.

16 449 Eaje en activité, offrant 432 005 places d'accueil collectif ou familial, ont été ciblés par l'enquête à partir des bases de données dont disposent les Caf.

Pour faciliter des réponses consolidées pour les gestionnaires de taille importante, 141 gestionnaires multi-sites ont été interrogés au moyen d'un questionnaire unique par département pour l'ensemble des structures dont ils assurent la gestion.

Les têtes de réseau nationales du secteur et membres du Comité de filière ont joué un rôle prépondérant dans la réalisation et la promotion de l'enquête auprès de leurs réseaux respectifs :

- participation à la consultation sur le contenu du questionnaire ;
- relais d'information et promotion de la démarche auprès de leurs réseaux respectifs et relances coordonnées avec la Cnaf ;
- remontée des questions récurrentes vers la Cnaf et redirection des Eaje vers la page dédiée sur le site caf.fr.

Le questionnaire a été ouvert du 31 mars au 16 mai 2022. La situation sur les postes « découverts » et les places fermées est évaluée au 1^{er} avril 2022.

Le questionnaire, le calendrier de passation et les modalités d'association des partenaires têtes de réseaux figurent en annexe 1.

Encadré 2. Taux de réponse et méthode de redressement

Le taux de réponse brut à l'enquête est de 59,7% pour les crèches collectives. Néanmoins, après analyse de la cohérence des réponses, le taux de réponse de qualité est de 51,1% (8 176 Eaje), représentant 58% des places d'accueil (411 959 places).

Le tableau ci-dessous compare le taux de réponse de qualité à la population générale selon le type de gestionnaire et de financement.

Tableau 1. Nombre et part des Eaje interrogés et avec réponse de qualité selon le type de gestionnaire et le mode de financement

	Ensemble des Eaje interrogés	Part dans l'ensemble des Eaje interrogés	Eaje avec une réponse de qualité	Part dans l'ensemble des Eaje avec réponse de qualité
Psu - public	6 582	41%	4 158	51%
Psu - privé à but non lucratif	3 405	21%	2 036	25%
Psu - privé du secteur marchand	1 221	8%	479	6%
Paje - public	60	0,4%	36	0,4%
Paje - privé à but non lucratif	466	3%	265	3%
Paje - privé du secteur marchand	4 252	27%	1 202	15%
Total	15 986	100%	8 176	100%

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

La méthode de redressement, permettant d'assurer une représentativité des réponses au niveau départemental, s'appuie sur trois critères : le type de gestion (public, privé à but non lucratif, privé du secteur marchand), le type de financement (Paje ou Psu) et le territoire d'implantation de la structure (métropoles d'Ile de France, métropoles, hors métropole).

L'annexe 2 détaille la méthode de sélection des réponses de qualité et la méthode de redressement pour garantir des analyses représentatives au niveau départemental.

1. Les postes « découverts » dans les crèches collectives

Les « postes découverts » (ou dits « vacants » ou « inoccupés ») comprennent les postes vacants depuis 3 mois ou plus et les absences longues et non-remplacées depuis plus de 3 mois faute de candidats, recensés par les gestionnaires à la date du

1^{er} avril 2022. Les absences de courte durée, en lien avec l'épidémie de Covid-19 par exemple, ne sont pas recensées. Les postes durablement occupés par des professionnels dits « volants » ou intérimaires ne sont pas considérés comme « découverts » dans le cadre de cette enquête.

L'analyse ci-dessous porte sur les postes vacants auprès d'enfants (1.1.) et sur les postes de direction (1.2.).

1.1. A 1^{er} avril 2022, 8 908 postes auprès d'enfants sont vacants depuis au moins 3 mois, soit un manque de 21,62 Etp pour 1 000 places agréées

48,6% des Eaje déclarent qu'ils ont des postes vacants depuis au moins 3 mois au 1^{er} avril 2022. Dans ces établissements, le nombre de postes auprès d'enfants découverts s'élève à 8 908 équivalents temps plein (Etp).

Tableau 2. Nombre d'Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche collective

Total *	dont Eje	dont infirmier ou puériculteur	dont auxiliaire de puériculture	dont autres
8 908	1 550	334	3 972	1 516

* Certains gestionnaires ont saisi le nombre d'Etp découverts au global, sans détailler par type de poste, ce qui explique l'écart entre le total d'Etp vacants et la ventilation par poste.

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Au minimum 45% des besoins de recrutement concernent des postes d'auxiliaires de puériculture et 17% concernent des postes d'éducateurs de jeunes enfants.

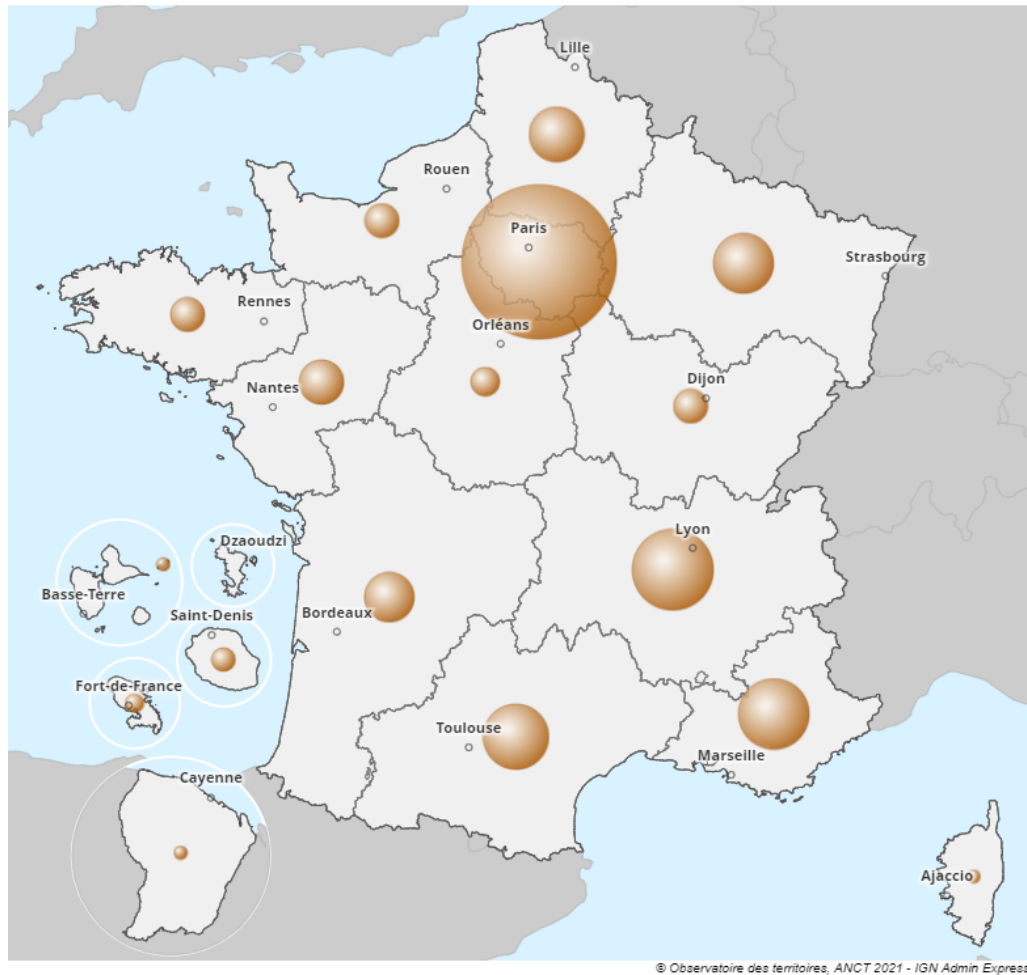
L'effectif total auprès d'enfants des Eaje visés par l'enquête n'est pas connu précisément. Selon la taille des structures, leur amplitude horaire et le mode de gestion, l'effectif théorique auprès d'enfants varie généralement de 3 à 4 places par Etp.


Selon ces hypothèses, l'effectif total placé auprès d'enfants dans les Eaje visés par l'enquête et offrant 411 959 places d'accueil est évalué entre 103 000 et 137 000 Etp. Ainsi, on estime que le nombre de postes « vacants » auprès d'enfants (8 908 Etp) représente entre 6,5% et 8,6% du total de l'effectif cible.

La région Ile-de-France, qui compte le plus de places en Eaje (124 768 places recensées dans le cadre de cette enquête, soit 30% du total) concentre le plus de postes découverts auprès d'enfants : 3 639 Etp, soit 41% du total des postes auprès d'enfants vacants.

Carte 1. Nombre d'Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche collective par région

Nb Etp manquants (Données APRES redressement) - Source : Cnaf - Enquête pénurie de personnel



 = 404 Etp auprès d'enfants

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022.

En complément du volume de postes vacants qui renseigne sur le besoin de recrutement immédiat, le niveau d'exposition d'un territoire ou d'une catégorie d'Eaje aux difficultés de recrutement peut se mesurer en rapportant le nombre d'Etp découverts à la capacité d'accueil des Eaje.

Rapporté à la capacité d'accueil des Eaje au global, le nombre d'Etp manquants auprès d'enfants s'élève à 21,62 Etp pour 1 000 places agréées. Il est le plus élevé au sein de la catégorie des micro-crèches (23,71 Etp manquant). Au sein des crèches de 40 places et plus, 1 poste manque auprès d'enfant minimum par crèche en moyenne.

Tableau 3. Nombre d'Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche collective selon la taille des établissements

	Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant par place pour 1 000 places	Nombre d'Eaje	Nb Etp manquant par Eaje
GLOBAL	8 908	411 959	21,62	15 986	0,56
1 - 12 places	1 432	60 421	23,71	5 907	0,24
13 - 24 places	1 266	67 653	18,71	3 541	0,36
25 - 39 places	1 815	89 167	20,35	2 900	0,63
40 - 59 places	2 878	124 295	23,15	2 616	1,10
Plus de 60 places	1 518	70 423	21,55	1 022	1,48

* pour les questionnaires multi-sites, le nombre moyen de places est utilisé

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022.

Le niveau d'exposition des départements aux difficultés de recrutement rapporté au nombre de places agréées varie de 1 à 9 : de 4 Etp manquants auprès d'enfants pour 1 000 places en Corrèze à 36 Etp pour 1 000 places au sein des 3 départements de 1^{ère} couronne parisienne (respectivement 34, 36 et 37 Etp manquants pour 1 000 places dans le Val-de-Marne, dans les Hauts-de-Seine et en Seine-Saint-Denis). Les départements du Rhône, les territoires de Paris et de la Guyane apparaissent également très exposés avec autour de 30 Etp vacants pour 1 000 places.

Agrégé au niveau régional (cf. tableau 4 ci-dessous), les résultats sont plus homogènes et varient de 1 à 2 : de 14 Etp manquants pour 1 000 places en Bretagne à 29 Etp manquants en Ile-de-France.

Enfin, le niveau d'exposition des Eaje aux difficultés de recrutement est fortement marqué par le fait d'être implanté dans une agglomération de type métropole¹ : hors métropole, on recense 16 Etp manquant pour 1000 places en Eaje Psu. Les Eaje hors métropoles sont ainsi 25% moins exposés aux difficultés de recrutement que la moyenne nationale des crèches collectives.

Le détail par département du nombre de postes vacants, total et rapporté à la capacité d'accueil des territoires figure en annexe 3.

1.2. Au 1^{er} avril 2022, 1 623 postes de direction sont vacants

Le nombre de postes de direction découverts s'élève à 1 623 Etp, soit plus d'1 Etp découvert pour 10 Eaje en fonctionnement en moyenne. Le niveau d'exposition des régions aux difficultés de recrutement des postes de direction rapporté à la capacité d'accueil du territoire varie de 1 à 2 en France métropolitaine, de 2,6 Etp pour 1 000 places en Nouvelle-Aquitaine à 4,9 Etp manquants dans les Hauts-de-France. En outre-mer, la Guyane (8 Etp manquants pour 1 000 places) et la Guadeloupe (4,8 Etp manquants) apparaissent particulièrement exposées.

¹ Les métropoles sont les suivantes : Bordeaux Métropole, Brest Métropole, Clermont-Auvergne Métropole, Dijon Métropole, Grenoble Alpes Métropole, Métropole Européenne de Lille, Métropole de Lyon, Métropole d'Aix-Marseille-Provence, Metz Métropole, Montpellier Méditerranée Métropole, Métropole du Grand Nancy, Nantes Métropole, Métropole Nice Côte d'Azur, Orléans Métropole, Métropole du Grand Paris, Rennes Métropole, Métropole Rouen Normandie, Saint Etienne Métropole, Strasbourg Eurométropole, Toulouse Métropole, Métropole Toulon-Provence-Méditerranée, Tours Métropole Val de Loire

Le détail du nombre de postes de direction vacants figure ci-dessous par région, et en annexe 3 par département.

Tableau 4. Nombre d'Etp auprès d'enfants et de direction découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche collective par région

Région	Pénurie sur l'offre existante				Etp supplémentaires à créer (réforme)	
	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant pour 1000 places	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +	éducateurs de jeunes enfants à créer	infirmiers ou puériculteurs à créer
Guadeloupe	46	2 312	20,0	11	6,3	4,5
Martinique	72	2 956	24,2	9	7,0	3,0
Guyane	41	1 369	30,2	11	7,0	8,2
La Réunion	89	6 561	13,6	27	5,2	8,5
Île-de-France	3639	124 768	29,2	527	144,7	164,8
Centre-Val de Loire	155	10 449	14,8	38	21,2	20,8
Bourgogne-Franche-Comté	222	11 520	19,3	35	30,0	12,8
Normandie	208	13 151	15,8	55	24,2	24,6
Hauts-de-France	505	24 275	20,8	119	43,8	62,0
Grand Est	545	31 409	17,4	131	50,3	55,8
Pays de la Loire	302	17 431	17,3	58	25,7	45,4
Bretagne	172	11 936	14,4	42	14,7	23,2
Nouvelle-Aquitaine	411	26 917	15,3	70	29,7	53,8
Occitanie	661	36 022	18,4	127	50,7	45,6
Auvergne-Rhône-Alpes	1057	49 631	21,3	231	106,6	94,1
Provence-Alpes-Côte d'Azur	752	39 521	19,0	124	77,6	72,2
Corse	31	1 731	18,0	7	6,5	0,2

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Encadré 3. Besoins de recrutement liés à la réforme des modes d'accueil

La réforme des modes d'accueil du jeune enfant conduite en 2021 introduit des évolutions de nature à modifier les effectifs d'encadrement, en particulier s'agissant des personnels diplômés éducateurs de jeunes enfants et infirmières puéricultrices.

63% des répondants à l'enquête identifient au moins partiellement les impacts de la réforme des modes d'accueil en termes de recrutements potentiels d'éducateurs de jeunes enfants ou d'infirmières puéricultrices à compter de septembre 2022.

Les besoins nouveaux de recrutement à compter de septembre 2022 sont évalués à 651 Etp d'éducateurs de jeunes enfants et 700 Etp d'infirmières puéricultrices. Le détail des besoins nouveaux de recrutement par département et par région figure en annexe 3.

2. Au 1^{er} avril 2022, volume de places d'accueil collectif fermées

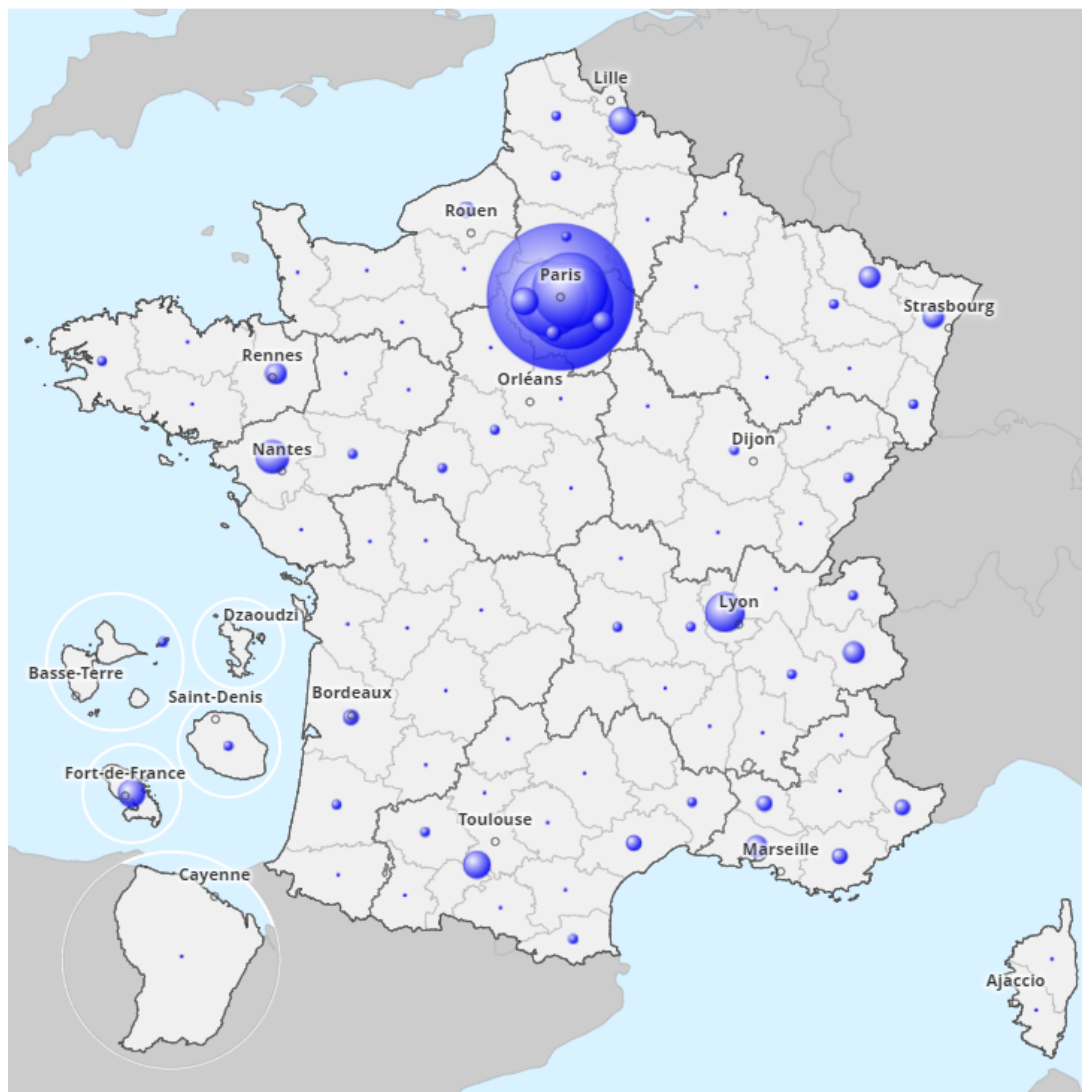
Le nombre de places fermées recensées par les gestionnaires sont les places durablement fermées ou inoccupées du fait d'une réduction de capacité liée à un


manque de personnel. Il s'agit des places non attribuées pour une période longue, et non de places très ponctuellement fermées, par exemple liées aux absences dues à l'épidémie de Covid-19.

Le nombre de places durablement fermées s'élève à 9 512 places au 1^{er} avril 2022, soit 2,3% du total des places recensées dans le cadre de cette enquête. Il s'agit d'un phénomène particulièrement concentré : 3 gestionnaires² concentrent 52,4% de l'ensemble des places fermées.

Carte 2. Nombre de places en crèches collectives durablement fermées au 1^{er} avril 2022 par département

Nb de places fermées (Données APRES redressement) - Source : Cnaf - Enquête pénurie de personnel



 = 568 places fermées

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

La région Ile-de-France, qui est le lieu d'implantation de 30% (124 768 places) des places visées par cette enquête, concentre 75% des fermetures pour cause de

² Conseil départemental de Seine-Saint-Denis, Conseil départemental du Val-de-Marne, Ville de Paris

manque de personnel (7 171 places fermées). Le territoire de la commune de Paris, qui représente 9% (36 696 places) du total national des places d'accueil collectif en Eaje, concentre 39% des fermetures de places, et plus de la moitié des fermetures franciliennes avec 3 680 places fermées. Les 3 départements de 1^{ère} couronne parisienne accueillent 12% (51 730 places) du total national des places et concentrent 34% des fermetures de places.

Le niveau d'exposition des Eaje au risque de fermeture de places varie d'un facteur de 1 à 6 selon la taille des Eaje. Les Eaje de plus de 40 places apparaissent particulièrement exposés avec plus de 2 places fermées par Eaje en moyenne. Le secteur des micro-crèches, rapporté à sa capacité d'accueil, ferme 3 fois moins de places que la moyenne de tous les Eaje.

Tableau 5. Nombre de places en crèches collectives durablement fermées au 1^{er} avril 2022 selon la taille des établissements

	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées pour 1000 places	Nombre d'Eaje	Nb places fermées par Eaje
GLOBAL	9 512	411 959	23,09	15 986	0,60
1 - 12 places	456	60 421	7,55	5 907	0,08
13 - 24 places	662	67 653	9,78	3 541	0,19
25 - 39 places	877	89 167	9,83	2 900	0,30
40 - 59 places	5 483	124 295	44,12	2 616	2,10
60 places et plus	2 034	70 423	28,88	1 022	1,99

* pour les questionnaires multi-sites, le nombre moyen de places est utilisé
Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Le détail du nombre de places fermées par région et par département figure en annexe 4.

3. Résultats de l'enquête pour l'accueil familial

3.1. Niveau de réponse de qualité et redressement en accueil familial

En 2020, le réseau des Caf recense 26 626 places en crèches familiales financées par la Psu (source : Recueil national des données des Caf pour 2020).

Dans le cadre de cette enquête, seules les places en crèches familiales « pures » ont été visées, dans le but de simplifier les questionnaires adressés aux gestionnaires. Les places d'accueil familial offertes par des Eaje multi-accueils proposant également de l'accueil collectif ne sont pas intégrées dans l'enquête.

20 046 places d'accueil familial ont été couvertes par l'enquête, par l'envoi de 463 questionnaires.

9 663 places ont fait l'objet d'une réponse de qualité, soit 48,2% du parc de places en crèches familiales.

Le nombre d'Eaje et leur distribution inégale sur les territoires ne rendent pas opportun un redressement national des données pour couvrir l'ensemble du parc des

crèches familiales. Les données présentées ci-dessous s'entendent donc brutes et non redressées, et représentent 48,2% du parc.

3.2. Volume de postes découverts en accueil familial

427 postes d'assistants maternels sont découverts à la date du 1^{er} avril, soit 44 Etp manquants pour 1 000 places agréées.

Tableau 6. Nombre d'Etp auprès d'enfants et de direction découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche familiale

Nombre de places en crèche familiale	Dont places des répondants	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nb Etp manquant pour 1000 places de répondants	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +
20 046	9 663	427	44,2	35

Données brutes non redressées

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Au regard des effectifs théoriques des crèches familiales prévus par leurs agréments initiaux, le nombre de postes découverts est certainement très supérieur, de nombreux établissements ayant réduit de fait la capacité d'accueil des Eaje depuis plusieurs années sans modifier la capacité théorique de la crèche. Les gestionnaires avaient consigné de ne recenser dans le cadre de cette enquête que les postes découverts faisant l'objet d'une campagne de recrutement active et récente.

Pour autant, le nombre d'Etp auprès d'enfants manquants pour 1000 places est deux fois supérieur en crèche familiale (44 Etp manquant pour 1000 places) qu'en crèche collective (22 Etp manquant pour 1000 places). Le phénomène de pénurie de personnel est ainsi installé dans le paysage des crèches familiales de façon manifestement plus profonde.

35 Etp de direction sont déclarés découverts, ce qui correspond en moyenne à un poste vacant dans 15% des établissements ayant répondu à l'enquête, soit un phénomène légèrement plus marqué qu'en crèche collective (en moyenne un Etp découvert dans 10% des établissements, cf. supra).

3.3. Volume de places d'accueil familial fermées

Le nombre de places fermées recensées par les gestionnaires sont les places durablement fermées ou inoccupées du fait d'une réduction de capacité liée à un manque de personnel. Il s'agit des places non attribuées pour un période longue, et non de places très ponctuellement fermées, par exemple liées aux absences dues à l'épidémie de Covid-19.

Le nombre de places (non redressé) durablement fermées s'élève à 1 170 places au 1^{er} avril 2022, soit 12% du total des places ayant fait l'objet d'une réponse dans le cadre de cette enquête.

Tableau 7. Nombre de places en crèches familiales durablement fermées au 1^{er} avril 2022

	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées pour 1000 places	Nombre d'Eaje	Nb places fermées par Eaje
Crèches familiales ayant répondu à l'enquête	1 170	9 663	121,08	463	2,53

Données brutes non redressées

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

En crèche familiale, le nombre de places fermées par Etp vacant s'élève à 2,74. Ce mode d'accueil se révèle plus exposé aux fermetures de places en cas de difficultés de recrutement ; pour mémoire en accueil collectif le nombre de places fermées par Etp vacant s'élève à 1,07.

Annexe 1 – Contenu, modalités d'élaboration et de passation du questionnaire pour l'enquête nationale Cnaf « pénurie de professionnels en Eaje »

Le questionnaire a été réalisé par la Cnaf en concertation avec les membres du comité de filière réunis au sein du groupe de travail « Remédier à la pénurie de professionnels ». Le message d'accompagnement explicitait que « les données recueillies [avaient] vocation à être diffusées anonymisées et agglomérées au comité de filière « Petite enfance » afin d'éclairer ses travaux pour lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance, [que] ce recueil de données ne [constituait] en aucun cas un moyen de contrôle des normes d'encadrement et [que] les réponses au questionnaire ne [seraient] pas communiquées aux autorités locales d'agrément ».

Le fichier des Eaje interrogés a été constitué à partir de deux bases de données entretenues par le réseau des Caf :

- le fichier des Eaje financés par les Caf au titre de la Prestation de service unique (Psu), référencés au sein du système d'information du financement de l'action sociale des Caf ;
- la base de données des Eaje ayant sollicité une aide exceptionnelle de la branche Famille pendant la crise sanitaire depuis le 17 mars 2020. Cette base de données comprend également des Eaje financés par le Complément mode de garde (Cmg) de la Prestation d'accueil du jeune enfant (Paje).

Les Eaje ciblés par l'enquête nationale sont ceux pour lesquels la Cnaf disposait d'une adresse email de contact au sein du fichier constitué par les deux bases de données mentionnées ci-dessus recollées.

Pour faciliter des réponses consolidées pour les gestionnaires de taille importante, 141 gestionnaires multi-sites ont été interrogés au moyen d'un questionnaire unique par département pour l'ensemble des structures dont ils assuraient la gestion dès lors que la Cnaf disposait d'un mail unique de contact et qu'ils assuraient la gestion de 10 Eaje ou plus financés par le même dispositif (Paje ou Psu) à l'échelle d'un département.

16 449 Eaje en activité, offrant 432 005 places, ont été ciblés par l'enquête par ces deux moyens combinés.

Le mail initial d'envoi a été adressé aux Eaje entre le 31 mars et le 6 avril 2022. Deux relances générales ont été effectuées par mail à partir du 12 puis du 28 avril. Des relances ciblées ont été réalisées en direction de gestionnaires multi-sites jusqu'au 9 mai. Le questionnaire en ligne a été fermé le 16 mai.

Les têtes de réseau nationales ont joué un rôle prépondérant dans la promotion de l'enquête auprès de leurs réseaux respectifs :

- relais d'information sur les travaux du comité de filière et l'enquête en particulier ;
- incitation à répondre, à vérifier les mails non lus ou redirigés vers les « indésirables » ;
- relances coordonnées avec les relances par mail effectuées par la Cnaf ;
- remontée des questions récurrentes vers la Cnaf et redirection des Eaje vers la page dédiée sur le site caf.fr.

Ce questionnaire s'inscrit dans une démarche de recueil de données organisée par la Cnaf pour le compte du comité de filière « Petite Enfance » piloté par le Secrétaire d'Etat de l'Enfance et des Familles.

En produisant une photographie la plus exhaustive possible du nombre de postes non-couverts par des professionnels de direction et auprès d'enfants, il doit permettre de mesurer, caractériser et localiser les manques de personnels en Eaje en vue de construire des réponses adaptées à la pénurie de personnels observée dans les structures.

Le questionnaire recense les postes de direction et auprès d'enfants non pourvus ou durablement non remplacés faute de candidat à la date du 1er avril 2022, et les conséquences de ces vacances de postes sur la capacité d'accueil de la crèche. Il identifie par ailleurs les conséquences de l'entrée en vigueur au 1er septembre 2022 de la nouvelle réglementation applicable aux modes d'accueil sur les effectifs d'Eje, d'infirmier ou de puériculteur.

L'exploitation des données sera d'autant plus riche que celles-ci seront fiables. Ce recueil de données ne constitue pas un moyen de contrôle des normes d'encadrement et les réponses au questionnaire ne sont pas communiquées aux autorités locales d'agrément.

Ces données n'ont vocation à être diffusées qu'anonymisées et agglomérées afin de trouver les leviers d'action pour lutter contre la pénurie des professionnels de la petite enfance dans le cadre des travaux du « comité de filière Petite Enfance ».

• Localisation et caractéristiques de l'équipement

au 1er avril 2022

> Département d'implantation de l'équipement :

> Commune d'implantation de l'équipement :

> Statut du gestionnaire de l'équipement :

public

privé à but non lucratif

privé du secteur marchand

> Financement de l'équipement :

Psu

Paje

> Type d'accueil proposé par l'équipement :

deux choix possibles

accueil collectif

accueil familial

multi-accueil*

** mixant accueil collectif et familial*

> Nombre de places d'accueil de l'équipement :

places

selon l'autorisation de fonctionnement

renseigner la capacité d'accueil réelle, ajustée en fonction des réductions de capacité décidées le cas échéant par le gestionnaire suite au non-remplacement volontaire d'assistants maternels

ne renseigner que le nombre de places en accueil collectif

• Recensement des postes découverts et conséquences sur la capacité d'accueil en accueil collectif ou multi-accueil au 1er avril 2022

Les « postes découverts » comprennent les postes vacants **depuis trois mois ou plus** et les **absences longues et non-remplacées depuis plus de trois mois** faute de candidats à la date du 1er avril 2022.

S'il n'y a pas de poste vacant ou découvert au 1er avril 2022, répondez "0" aux questions ci-dessous et poursuivez la saisie du questionnaire jusqu'à la fin.

Les absences en lien avec la Covid-19 et celles de courte durée non remplacées ne concernent pas le champ de cette étude et ne doivent pas être valorisés en tant que « poste découvert ».

Les professionnels dits « volants » ou intérimaires positionnés durablement sur un poste découvert du fait d'une difficulté de recrutement « couvrent » le poste, qui n'est donc pas à identifier comme « poste découvert ».

Les données sont à renseigner en Equivalents temps plein (Etp) en référence à la durée légale du travail.

Exemple : un mi-temps représente 0.5 Etp

> Fonction de direction

Nombre d'Etp découverts depuis trois mois ou plus Etp

ne concerne que les Etp dédiés à l'accueil collectif

> Fonction auprès d'enfants

Nombre d'Etp découverts depuis trois mois ou plus Etp

dont Etp éducateur de jeunes enfants Etp

dont Etp infirmier ou puériculteur Etp

dont Etp auxiliaire de puériculture Etp

dont Etp autres professionnels * Etp

* notamment ceux mentionnés au 2° de l'article R2324-42 du Code de la santé publique

ne concerne que les Etp dédiés à l'accueil collectif

[Accès à la liste des autres professionnels](#)



> Nombre de places durablement fermées ou inoccupées du fait d'une réduction de capacité liée à un manque de personnel : places

Il s'agit des places non attribuées pour une période longue, et non de places très ponctuellement fermées en lien avec des absences courtes, par exemple liées aux absences dues à la Covid-19

• Postes à créer pour mise en conformité avec la réglementation entrant en vigueur le 1er septembre 2022

en accueil collectif ou multi-accueil

A compter du 1er septembre 2022, le code de la santé publique redéfinit les Etp minimum dévolus aux fonctions de direction et de référent « santé et accueil inclusif », et qualifiés infirmier ou puériculteur, et éducateur de jeunes enfants. Cette réglementation nouvelle est susceptible de modifier l'effectif théorique de votre établissement.

Le tableau ci-dessous synthétise le cadre réglementaire applicable au 1er septembre 2022 par catégorie d'établissement ainsi que les sources de droit dans le code de la santé publique.

[Accès au cadre réglementaire applicable au 1er septembre 2022](#)



Il s'agit ici de renseigner le nombre d'Etp à créer au sein de votre effectif théorique afin de mettre votre équipement en conformité avec ce nouveau cadre réglementaire

> **Connaissez-vous le nombre d'Etp supplémentaires en éducateurs de jeunes enfants à créer dans l'effectif théorique ?** oui
 non

fonctions de direction, de direction-adjointe ou auprès d'enfants

> **Nombre d'Etp supplémentaires en éducateurs de jeunes enfants à créer :** Etp

fonctions de direction, de direction-adjointe ou auprès d'enfants

> **Connaissez-vous le nombre d'Etp supplémentaires en infirmiers ou puériculteurs à créer dans l'effectif théorique ?** oui
 non

fonctions de direction, de direction-adjointe ou auprès d'enfants

> **Nombre d'Etp supplémentaires en infirmiers ou puériculteurs à créer :** Etp

fonctions de direction, de direction-adjointe, de référent santé inclusif ou auprès d'enfants

Annexe 2 – Taux de réponse et méthode de redressement

9 542 crèches collectives ont fait l'objet d'une réponse, par le biais d'un questionnaire unique ou d'un questionnaire intégrant plusieurs Eaje (voir supra). Le taux de réponse brute à l'enquête ainsi à 59,7 %.

Après analyse des réponses, 8 176 Eaje font l'objet d'une réponse de qualité, soit un taux de réponse de qualité de 51,1%. La représentativité des réponses de qualité reste très importante, pour une enquête de cette ampleur, en particulier mesurée à l'échelle du nombre de places pour lesquelles une réponse de qualité a été adressée : 239 039 places sur 411 959, soit 58% du parc des places d'accueil collectif.

➤ **Méthodologie de contrôle des réponses de qualité**

Des réponses comportent des incohérences internes fortes ou sont incomplètes. Seules les réponses complètes présentant les caractéristiques de qualité suivantes ont été conservées :

- structure en activité en avril 2022 avec un nombre de places renseigné supérieur à 0 ;
- nombre d'équivalents temps plein (Etp) découverts par place ouverte inférieur à 0,25 (moins d'1 Etp vacant pour 4 places ouvertes) ;
- s'il est indiqué des places fermées, le questionnaire n'est retenu qu'en présence d'Etp vacants auprès des enfants, avec moins de 11 places fermées par Etp vacant ;
- s'il est indiqué 5 Etp découverts ou plus auprès d'enfants, ne sont retenus que les questionnaires pour lesquels un nombre minimum de places sont agréées et un minimum de places fermées³.
- en complément, les Etp de direction manquants n'ont été repris pour l'analyse que lorsque le nombre d'Etp manquants par Eaje était inférieur à 3.

➤ **Comparaison des taux de réponse de qualité selon les caractéristiques de l'Eaje**

Le taux de réponse de qualité varie de façon significative en fonction du mode de gestion, du financement et de la taille des Eaje :

- les Eaje des secteurs public et privé non lucratif ont respectivement fait l'objet de 63% et 59% de réponses de qualité, contre 31% des Eaje gestionnaires du secteur marchand ;
- 59,5% des Eaje financés par la Psu ont fait l'objet d'une réponse de qualité, contre 31,5% pour les Eaje financés par la Paje ;
- les micro-crèches (jusqu'à 12 places agréées) ont un taux de réponse de qualité de 35%, quand les crèches de 13 places ou plus ont un taux de réponse supérieur ou égal à 55%.

Le taux de réponse de qualité varie également selon les départements, de 12,5% pour le Territoire de Belfort à 73,5% pour l'Aube. Le taux de réponse de qualité à l'échelle des régions en France métropolitaine est plus homogène et s'échelonne entre 41,8% (Haut-de-France) et 57,1% (Nouvelle-Aquitaine).

Le tableau ci-dessous détaille des taux de réponse de qualité par type de gestionnaire, modèle de financement et taille de crèche.

³ S'il est indiqué 5 Etp découverts ou plus auprès d'enfants et moins de 10 places fermées le questionnaire n'est retenu que si le nombre de places agréées par Etp découvert est supérieur à 0,15 et inférieur 0,25. Cette condition permet de supprimer les réponses incohérentes des questionnaires avec des beaucoup d'Etp vacants pour lesquels il n'y a pas ou peu de places fermées alors que le gestionnaire est de trop petite taille pour qu'on puisse expliquer l'absence de fermeture de places par des compensations entre structures.

Tableau 8. Taux de réponse de qualité par type de gestionnaire, mode financement, taille de crèche

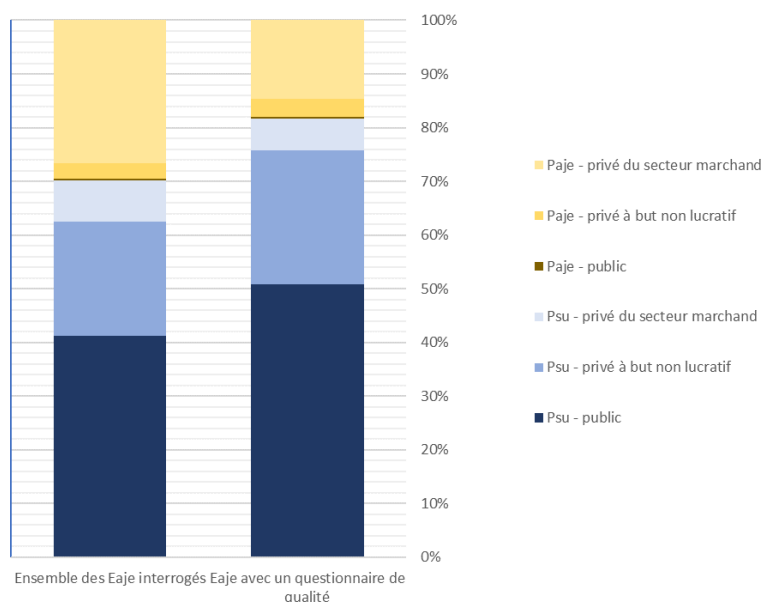
	Ensemble des Eaje interrogés	Eaje avec un quest. de qualité	Taux de réponse de qualité sur les Eaje
Global	15 986	8 176	51,1%
Selon le type de gestionnaire			
public	6 642	4 194	63,1%
privé à but non lucratif	3 871	2 301	59,4%
privé du secteur marchand	5 473	1 681	30,7%
Selon le mode de financement			
PSU	11 208	6 673	59,5%
PAJE	4 778	1 503	31,5%
Selon la taille de la structure *			
1 - 12 places	5 907	2 073	35,1%
13 - 24 places	3 541	2 025	57,2%
25 - 39 places	2 900	1 758	60,6%
40 - 59 places	2 616	1 759	67,2%
Plus de 60 places	1 022	561	54,9%

* pour les questionnaires multi-déclarants, le nombre moyen de places du questionnaire est utilisé
 Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Les niveaux de réponse de qualité différenciés selon le mode de financement et le type de gestionnaire modifient de façon substantielle le profil des Eaje répondants par rapport à la population initiale, ainsi que le montre le graphique 1 ci-dessous : les Eaje Psu, qui représentent 70% du parc des Eaje, représentent près de 82% du parc des Eaje avec une réponse de qualité.

Graphique 1. Profil des Eaje répondants comparé aux Eaje interrogés

Profil des Eaje répondants comparé à la population



Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Les spécificités territoriales, de gestion et de financement ont par conséquent été prises en compte pour redresser les résultats et extrapoler les réponses à l'échelle de la population générale.

➤ **Méthode de redressement**

Les données sont redressées de manière à conserver des résultats pertinents à l'échelle départementale, conformément au besoin exprimé par les membres du comité de filière « Petite enfance ». Comme pour toute enquête, le résultat final présente des limites. Ces résultats sont à considérer comme une photographie approchante de la situation de pénurie de personnel en Eaje en avril 2022.

Les taux de réponse de qualité et les caractéristiques de celles-ci étant hétérogènes selon les territoires et les types de structure, les réponses sont redressées afin de fournir des résultats les plus proches possibles de la réalité. Ainsi, les réponses des non-répondants sont extrapolées sur 3 éléments clés : le nombre d'Etp auprès d'enfants vacants, le nombre d'Etp de direction vacants et le nombre de places fermées.

Le redressement est réalisé à partir de catégories d'Eaje présentant des caractéristiques identifiées comme ayant un impact sur les réponses⁴.

Les catégories sont retenues en garantissant un nombre minimal de réponses dans chaque catégorie afin de limiter le risque qu'une réponse atypique ne vienne fausser le redressement.

Les critères identifiés comme pertinents pour le redressement sont les suivants :

- Type de financement (Paje / Psu) ;
- Type de gestion (public, privé à but non lucratif, privé du secteur marchand) ;
- Territoire d'implantation de la structure (métropoles d'Ile de France, métropoles, hors métropole).

Ces critères combinés forment des catégories cohérentes et suffisamment volumineuses de répondants (de 79 à 2 400 Eaje selon la catégorie).

Afin de ne pas biaiser les coefficients de redressement, 4 questionnaires atypiques ont été exclus des catégories de redressement. Ces questionnaires⁵ concernent plus de 30 000 places (12,7% des réponses), font apparaître de 150 à 270 places fermées pour 1 000 places et 24 à 70 Etp manquants pour 1 000 places, ce qui place les Eaje en question sur un niveau de prégnance et d'impact du manque de personnel hors normes au regard du reste du territoire national.

Un coefficient moyen est calculé par catégorie pour chaque indicateur :

- nombre moyen d'Etp auprès de jeunes enfants découverts pour 1000 places agréées,
- nombre moyen d'Etp de direction vacants pour 1000 places agréées
- nombre moyen de places fermées pour 1000 places agréées

⁴ Traditionnellement, les résultats d'enquête sont redressés en pondérant les réponses afin de les rendre représentatives de la population générale. Mais, comme sur certains départements le nombre de réponses est faible et le volume déclaré de places fermées et d'Etp vacants à 0, il n'est pas possible d'utiliser cette méthode sans biaiser la photographie territoriale. La méthode adoptée a permis de représenter les données à l'échelle du département, et ce même sur des départements où le taux de réponse de qualité est faible.

⁵ Questionnaires des gestionnaires suivants : Ville de Paris (75), Ville de Suresnes (92), Conseil départemental du Val-de-Marne (94), Conseil départemental de Seine-Saint-Denis (93)

Le coefficient est diminué de 20% puis appliqué aux places des non-répondants selon la catégorie des Eaje. En effet, parmi les non-répondants à l'enquête, un certain nombre de gestionnaires ont indiqué n'avoir pas répondu à l'enquête estimant ne pas être concernés par les problèmes de personnel et de fermeture de places. Un sondage réalisé par la Fehap et la Ffec auprès de leurs réseaux respectifs permet d'évaluer qu'environ 20% des non-répondants ont réagi de cette manière à réception du questionnaire (12% pour le réseau de la Fehap et 25% pour la Ffec, sur des échantillons de réponses limités à respectivement à 25 pour la Fehap et 12 pour la Ffec).

Annexe 2 – Taux de réponse de qualité en accueil collectif par région et département

Dép.	Nb Eaje interrogés	% réponse de qualité
Région Guadeloupe		
	91	28,6%
971	91	28,6%
Région Martinique		
	93	37,6%
972	93	37,6%
Région Guyane		
	37	51,4%
973	37	51,4%
Région La Réunion		
	302	37,7%
974	302	37,7%
Région Île-de-France		
	3 755	54,7%
75	970	66,0%
77	255	53,7%
78	536	42,4%
91	280	50,7%
92	646	46,0%
93	364	62,4%
94	433	57,5%
95	271	49,8%

Dép.	Nb Eaje interrogés	% réponse de qualité
Région Centre-Val de Loire		
	475	47,8%
18	38	63,2%
28	66	48,5%
36	25	64,0%
37	136	40,4%
41	59	37,3%
45	151	51,7%
Région Bourgogne-Franche-Comté		
	554	55,6%
21	115	45,2%
25	139	65,5%
39	41	53,7%
58	26	69,2%
70	34	52,9%
71	126	60,3%
89	57	50,9%
90	16	12,5%
Région Normandie		
	593	47,9%
14	116	43,1%
27	105	41,0%
50	53	56,6%
61	39	30,8%
76	280	53,2%

Dép.	Nb Eaje	% réponse de qualité
Région Hauts-de-France		
	1 260	41,8%
02	90	41,1%
59	654	40,8%
60	117	56,4%
62	297	38,0%
80	102	43,1%
Région Grand Est		
	1 400	44,4%
08	54	16,7%
10	34	73,5%
51	198	46,0%
52	27	33,3%
54	126	45,2%
55	33	60,6%
57	193	48,7%
67	507	39,1%
68	178	47,2%
88	50	68,0%
Région Pays de la Loire		
	754	52,1%
44	341	56,6%
49	198	56,6%
53	38	28,9%
72	61	47,5%
85	116	41,4%
Région Bretagne		
	525	49,0%
22	71	46,5%
29	114	50,9%
35	253	51,0%
56	87	42,5%

Dép.	Nb Eaje	% réponse de qualité
Région Nouvelle-Aquitaine		
	1 146	57,1%
16	56	53,6%
17	95	56,8%
19	37	64,9%
23	16	50,0%
24	54	40,7%
33	426	58,9%
40	56	55,4%
47	68	55,9%
64	148	57,4%
79	54	50,0%
86	61	62,3%
87	75	61,3%
Région Occitanie		
	1 358	55,7%
09	27	66,7%
11	67	46,3%
12	54	53,7%
30	160	57,5%
31	376	67,0%
32	34	67,6%
34	280	51,1%
46	31	45,2%
48	14	42,9%
65	43	37,2%
66	101	45,5%
81	118	43,2%
82	53	66,0%

Dép.	Nb Eaje	% réponse de qualité
Région Auvergne-Rhône-Alpes		
	2 246	53,6%
01	132	43,2%
03	38	57,9%
07	72	54,2%
15	20	70,0%
26	125	44,0%
38	391	56,0%
42	193	50,3%
43	58	46,6%
63	133	51,1%
69	709	55,4%
73	124	66,9%
74	251	51,8%
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur		
	1 331	50,3%
04	48	54,2%
05	42	61,9%
06	261	45,6%
13	575	51,7%
83	269	47,2%
84	136	54,4%
Région Corse		
	66	42,4%
2A	32	59,4%
2B	34	26,5%

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Annexe 3 – Nombre de postes auprès d'enfants et de direction durablement vacants ou à créer en crèche collective par département

Dép.	Pénurie sur l'offre existante				Etp supplémentaires à créer	
	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant par place (pour 1000 places)	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +	éducateurs de jeunes enfants à créer	infirmiers ou puériculteurs à créer
Région Guadeloupe						
	46,2	2 312	20,0	11,1	6,3	4,5
971	46,2	2 312	20,0	11,1	6,3	4,5
Région Martinique						
	71,6	2 956	24,2	9,0	7,0	3,0
972	71,6	2 956	24,2	9,0	7,0	3,0
Région Guyane						
	41,4	1 369	30,2	10,9	7,0	8,2
973	41,4	1 369	30,2	10,9	7,0	8,2
Région La Réunion						
	89,1	6 561	13,6	27,4	5,2	8,5
974	89,1	6 561	13,6	27,4	5,2	8,5
Région Île-de-France						
	3638,8	124 768	29,2	527,3	144,7	164,8
75	1047,8	36 696	28,6	121,2	19,9	29,9
77	127,6	6 900	18,5	22,5	12,9	23,6
78	331,1	14 081	23,5	67,8	19,4	24,2
91	138,8	7 846	17,7	33,9	6,0	17,9
92	849,0	23 405	36,3	96,4	41,1	29,7
93	517,2	13 906	37,2	84,0	19,0	14,6
94	493,5	14 419	34,2	68,4	15,9	7,5
95	133,7	7 515	17,8	33,1	10,5	17,4
Région Centre-Val de Loire						
	155,0	10 449	14,8	38,3	21,2	20,8
18	7,5	847	8,8	2,9	2,3	1,6
28	26,6	1 550	17,2	6,8	3,5	3,4
36	6,8	509	13,4	1,7	1,8	0,8
37	48,9	3 068	15,9	9,5	4,7	4,8
41	23,1	1 264	18,3	5,4	2,3	4,2
45	42,1	3 211	13,1	11,9	6,6	6,0
Région Bourgogne-Franche-Comté						
	222,4	11 520	19,3	34,8	30,0	12,8
21	56,0	2 737	20,5	9,9	2,0	6,5
25	70,0	2 751	25,5	8,4	5,9	2,0
39	15,9	832	19,1	3,1	14,3	0,4
58	10,4	466	22,2	2,3	1,4	1,0
70	16,4	705	23,3	3,7	0,3	0,3
71	26,3	2 423	10,9	2,7	4,6	1,4
89	23,0	1 339	17,2	4,0	1,5	1,0
90	4,3	267	16,1	0,8	0,0	0,2

Dép.	Pénurie sur l'offre existante				Etp supplémentaires à créer	
	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant par place (pour 1000 places)	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +	éducateurs de jeunes enfants à créer	infirmiers ou puériculteurs à créer
Région Normandie						
	208,4	13 151	15,8	54,7	24,2	24,6
14	42,2	2 748	15,3	6,8	4,9	6,6
27	31,4	2 111	14,9	9,7	3,0	7,6
50	17,0	1 207	14,1	7,5	2,5	1,5
61	14,5	804	18,0	3,1	1,2	2,8
76	103,3	6 281	16,5	27,6	12,6	6,1
Région Hauts-de-France						
	505,0	24 275	20,8	119,2	43,8	62,0
02	20,6	1 482	13,9	5,0	2,0	6,6
59	289,5	12 356	23,4	65,0	22,3	37,7
60	60,0	2 851	21,0	13,5	5,0	3,8
62	96,0	5 347	18,0	26,3	11,3	10,6
80	38,9	2 239	17,4	9,3	3,2	3,3
Région Grand Est						
	545,1	31 409	17,4	130,9	50,3	55,8
08	13,2	910	14,5	4,5	0,0	3,0
10	15,9	1 074	14,8	2,1	2,0	4,1
51	62,5	4 590	13,6	11,9	8,3	12,0
52	12,4	538	23,1	2,0	1,5	0,7
54	59,8	3 612	16,6	17,7	6,8	2,6
55	12,5	706	17,7	1,7	2,5	0,7
57	77,0	4 322	17,8	27,2	7,5	6,3
67	191,1	9 561	20,0	45,1	13,4	20,3
68	87,7	5 016	17,5	14,6	6,3	6,1
88	13,1	1 080	12,1	4,0	2,0	0,0
Région Pays de la Loire						
	302,2	17 431	17,3	58,4	25,7	45,4
44	199,2	8 853	22,5	35,1	12,4	21,9
49	48,9	4 119	11,9	11,1	10,5	8,4
53	14,4	890	16,2	3,6	1,1	0,0
72	13,8	1 464	9,4	3,4	1,2	3,0
85	25,7	2 105	12,2	5,3	0,5	12,1
Région Bretagne						
	171,9	11 936	14,4	42,1	14,7	23,2
22	18,7	1 579	11,9	6,2	0,0	0,1
29	44,3	3 068	14,5	7,4	3,2	6,5
35	83,2	5 168	16,1	22,8	10,0	15,2
56	25,6	2 121	12,1	5,7	1,5	1,4

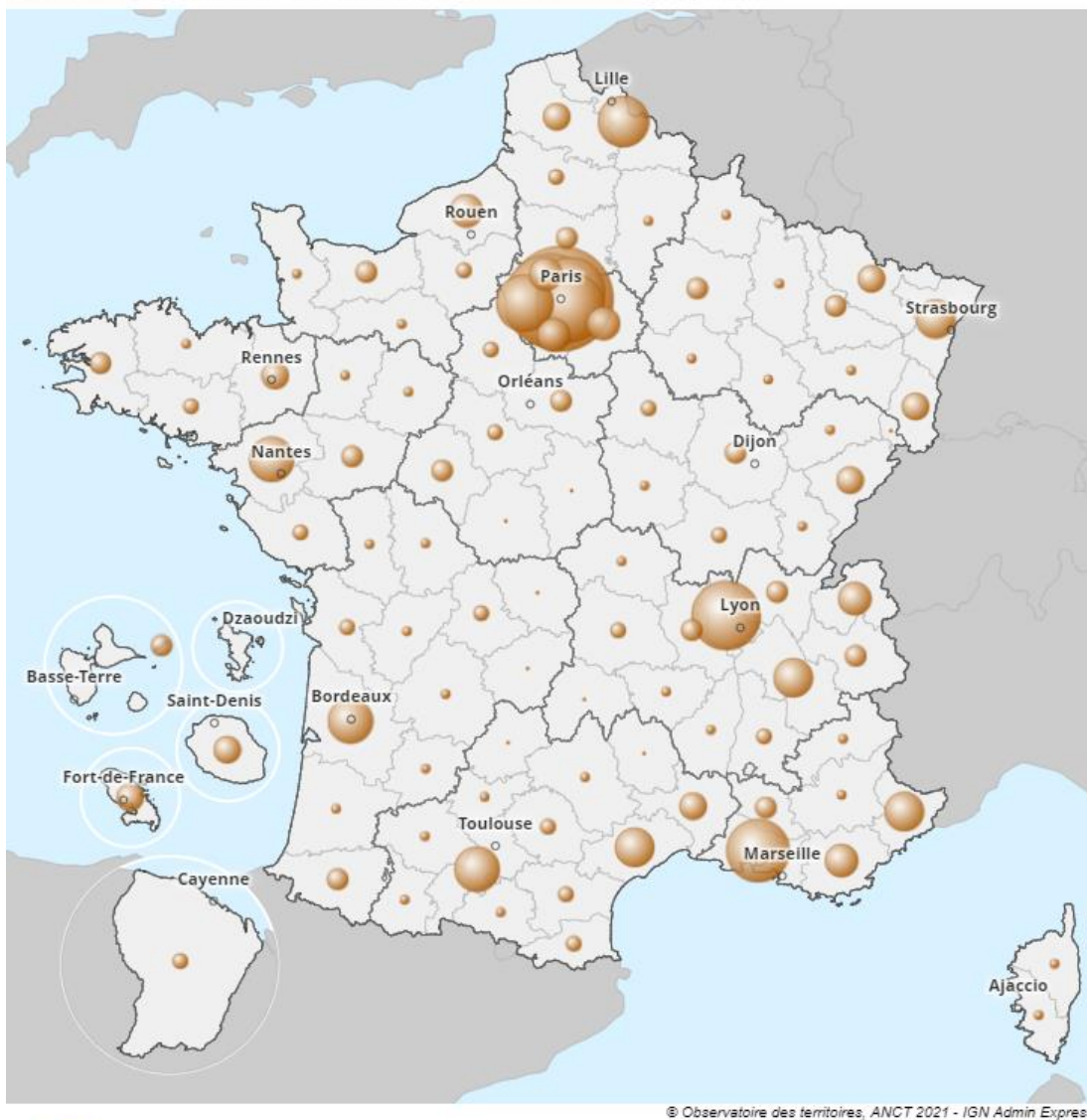
Dép.	Pénurie sur l'offre existante				Etp supplémentaires à créer	
	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant par place (pour 1000 places)	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +	éducateurs de jeunes enfants à créer	infirmiers ou puériculteurs à créer
Région Nouvelle-Aquitaine						
	410,6	26 917	15,3	69,6	29,7	53,8
16	13,3	1 205	11,0	2,9	0,2	4,1
17	23,2	2 032	11,4	2,9	2,0	3,0
19	3,9	999	3,9	2,0	0,7	3,0
23	2,9	254	11,3	1,3	0,0	0,4
24	16,1	1 290	12,5	3,9	3,0	1,4
33	212,1	9 891	21,4	31,2	14,8	31,4
40	13,7	1 391	9,8	2,3	1,5	0,6
47	19,8	1 587	12,5	4,6	2,8	1,5
64	48,6	3 740	13,0	10,9	0,7	4,3
79	13,0	1 250	10,4	2,0	1,5	0,7
86	18,8	1 569	12,0	3,8	1,5	1,4
87	25,3	1 709	14,8	1,7	1,0	2,0
Région Occitanie						
	661,4	36 022	18,4	127,0	50,7	45,6
09	8,5	665	12,8	2,0	0,5	0,2
11	28,6	1 749	16,4	5,2	8,0	4,8
12	17,0	1 024	16,6	3,4	0,2	0,5
30	91,0	4 461	20,4	14,5	12,3	8,0
31	214,4	12 216	17,6	38,3	7,3	6,7
32	13,0	623	20,8	2,7	1,0	2,2
34	169,6	7 532	22,5	30,8	6,9	8,1
46	7,4	706	10,5	1,1	0,0	2,6
48	5,0	329	15,3	0,5	0,0	0,6
65	18,8	892	21,1	3,9	5,0	3,0
66	32,9	2 272	14,5	7,9	4,7	3,3
81	38,9	2 420	16,1	7,9	3,3	1,7
82	16,3	1 133	14,4	8,7	1,5	3,9
Région Auvergne-Rhône-Alpes						
	1056,7	49 631	21,3	230,6	106,6	94,1
01	45,0	3 143	14,3	11,4	3,2	1,0
03	11,4	761	15,0	0,9	1,0	0,5
07	20,9	1 502	13,9	5,8	2,8	2,9
15	6,1	384	15,9	4,3	1,0	2,3
26	40,8	2 822	14,5	11,1	5,5	3,6
38	151,9	8 559	17,8	34,6	20,4	19,6
42	67,2	4 293	15,7	12,0	17,8	14,3
43	11,1	954	11,6	2,4	10,6	3,0
63	40,9	3 022	13,5	9,8	2,2	2,5
69	478,7	15 917	30,1	110,1	19,5	25,1
73	65,1	2 537	25,7	5,7	10,8	7,2
74	117,6	5 737	20,5	22,4	11,8	12,1


Dép.	Pénurie sur l'offre existante				Etp supplémentaires à créer	
	Etp auprès d'enfants découverts depuis 3 mois ou +	Nombre de places des Eaje	Nb Etp manquant par place (pour 1000 places)	Etp direction découverts depuis 3 mois ou +	éducateurs de jeunes enfants à créer	infirmiers ou puériculteurs à créer
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur						
	751,6	39 521	19,0	124,5	77,6	72,2
04	14,8	1 084	13,7	1,4	3,5	1,2
05	19,8	997	19,8	3,1	2,8	0,7
06	159,1	9 014	17,6	26,6	18,8	15,3
13	377,2	17 765	21,2	59,9	25,1	27,0
83	126,0	6 908	18,2	21,9	18,4	12,9
84	54,7	3 753	14,6	11,6	9,0	15,1
Région Corse						
	31,2	1 731	18,0	7,4	6,5	0,2
2A	13,9	997	14,0	2,1	3,0	0,0
2B	17,2	734	23,5	5,3	3,5	0,2

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Carte 3. Nombre d'Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 en crèche collective par département

Nb Etp manquants (Données APRES redressement) - Source : Cnaf - Enquête pénurie de personnel

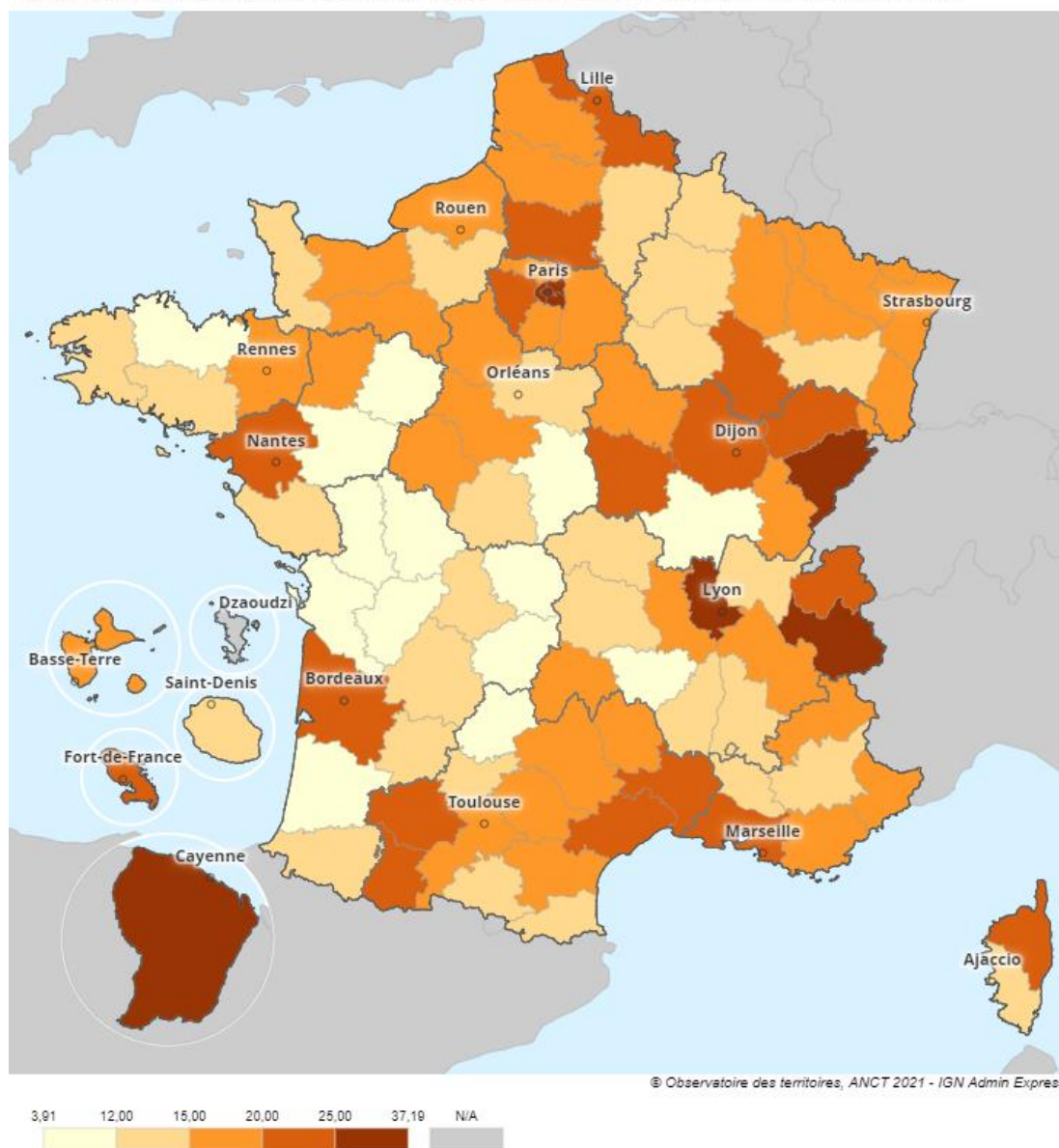


 = 340 Etp auprès d'enfants

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Carte 4. Nombre d'Etp auprès d'enfants découverts depuis trois mois ou plus au 1^{er} avril 2022 pour 1 000 places agréées en crèche collective par département

Nb Etp manquants pour 1000 places agréées (Données APRES redressement) - Source : Cnaf - Enquête pénurie de personnel



Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Annexe 4 – Nombre de places durablement fermées en crèches collectives par département

Dép.	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées par place existante (pour 1000 places)
Région Guadeloupe			
	26,9	2 312	11,6
971	26,9	2 312	11,6
Région Martinique			
	142,9	2 956	48,3
972	142,9	2 956	48,3
Région Guyane			
	10,2	1 369	7,5
973	10,2	1 369	7,5
Région La Réunion			
	14,5	6 561	2,2
974	14,5	6 561	2,2
Région Île-de-France			
	7171,0	124 768	57,5
75	3680,8	36 696	100,3
77	76,0	6 900	11,0
78	118,9	14 081	8,4
91	51,0	7 846	6,5
92	1007,0	23 405	43,0
93	985,9	13 906	70,9
94	1218,0	14 419	84,5
95	33,4	7 515	4,4
Région Centre-Val de Loire			
	58,3	10 449	5,6
18	1,9	847	2,3
28	8,4	1 550	5,4
36	0,9	509	1,7
37	19,1	3 068	6,2
41	16,2	1 264	12,8
45	11,7	3 211	3,7

Dép.	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées par place existante (pour 1000 places)
Région Bourgogne-Franche-Comté			
	64,1	11 520	5,6
21	29,6	2 737	10,8
25	17,6	2 751	6,4
39	2,8	832	3,4
58	0,9	466	2,0
70	3,7	705	5,3
71	5,2	2 423	2,2
89	3,3	1 339	2,4
90	0,9	267	3,4
Région Bretagne			
	119,0	11 936	10,0
22	4,7	1 579	3,0
29	17,8	3 068	5,8
35	90,2	5 168	17,5
56	6,2	2 121	2,9
Région Nouvelle-Aquitaine			
	91,2	26 917	3,4
16	2,6	1 205	2,1
17	4,4	2 032	2,2
19	1,3	999	1,3
23	0,5	254	2,0
24	4,3	1 290	3,3
33	40,5	9 891	4,1
40	18,5	1 391	13,3
47	4,1	1 587	2,6
64	7,1	3 740	1,9
79	3,5	1 250	2,8
86	2,2	1 569	1,4
87	2,4	1 709	1,4

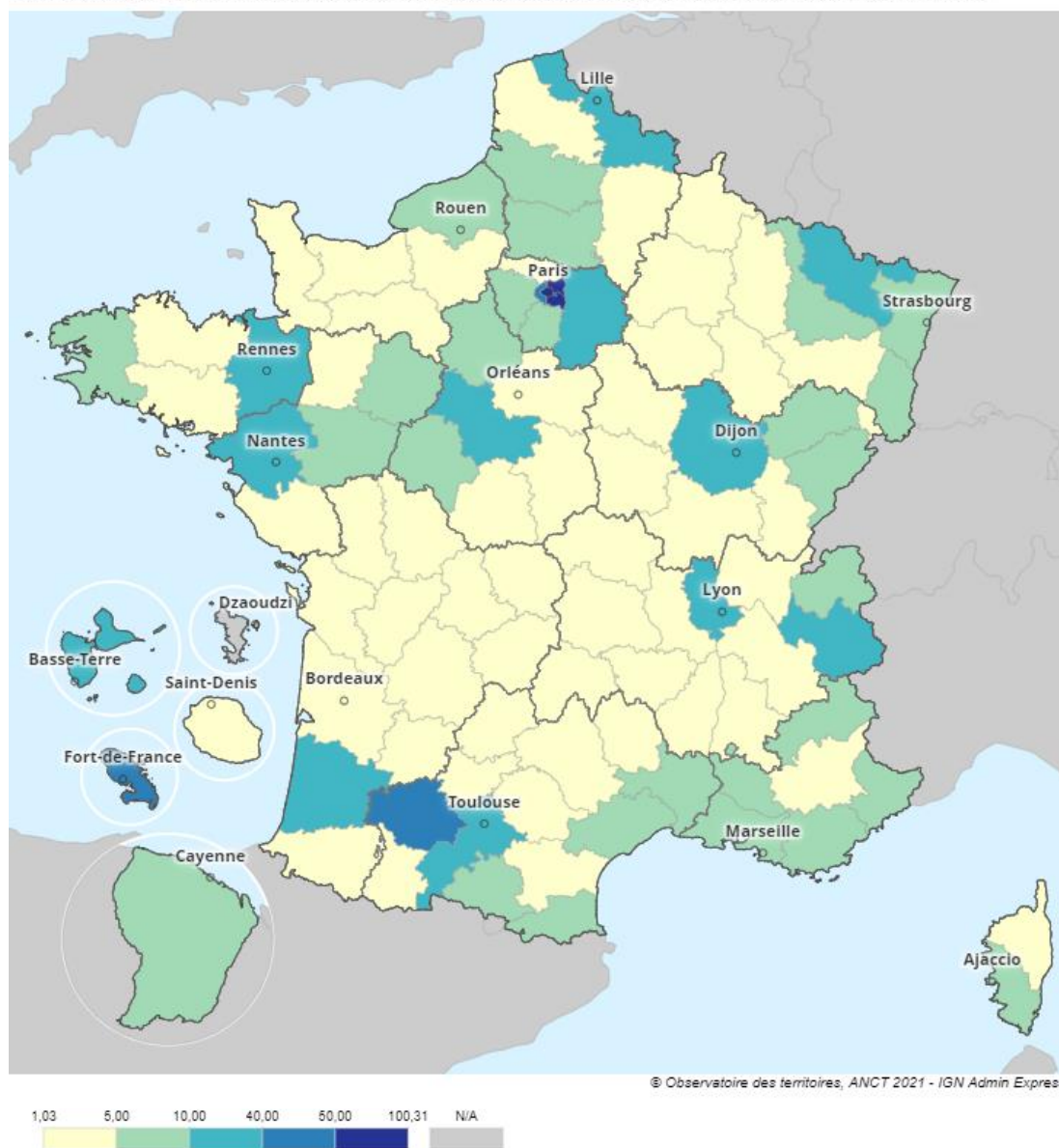
Dép.	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées par place existante (pour 1000 places)
Région Occitanie			
	299,2	36 022	8,3
09	5,9	665	8,9
11	5,7	1 749	3,3
12	2,8	1 024	2,7
30	29,8	4 461	6,7
31	132,4	12 216	10,8
32	29,2	623	46,8
34	64,3	7 532	8,5
46	1,9	706	2,7
48	0,6	329	1,8
65	1,9	892	2,2
66	15,7	2 272	6,9
81	6,4	2 420	2,6
82	2,6	1 133	2,3
Région Normandie			
	77,1	13 151	5,9
14	8,1	2 748	2,9
27	10,1	2 111	4,8
50	2,4	1 207	2,0
61	2,7	804	3,4
76	53,9	6 281	8,6
Région Hauts-de-France			
	182,8	24 275	7,5
02	4,0	1 482	2,7
59	129,1	12 356	10,4
60	18,4	2 851	6,4
62	17,5	5 347	3,3
80	13,9	2 239	6,2
Région Grand Est			
	246,6	31 409	7,9
08	3,4	910	3,8
10	1,1	1 074	1,1
51	8,5	4 590	1,9
52	1,9	538	3,5
54	20,9	3 612	5,8
55	1,3	706	1,8
57	101,1	4 322	23,4
67	72,6	9 561	7,6
68	33,8	5 016	6,7
88	2,1	1 080	1,9

Dép.	Nb places fermées	Nombre de places des Eaje	Nb places fermées par place existante (pour 1000 places)
Région Pays de la Loire			
	258,9	17 431	14,9
44	211,6	8 853	23,9
49	22,6	4 119	5,5
53	3,8	890	4,3
72	10,6	1 464	7,2
85	10,4	2 105	4,9
Région Auvergne-Rhône-Alpes			
	471,8	49 631	9,5
01	10,8	3 143	3,4
03	1,9	761	2,4
07	3,6	1 502	2,4
15	0,4	384	1,0
26	11,7	2 822	4,1
38	32,5	8 559	3,8
42	19,8	4 293	4,6
43	2,7	954	2,8
63	14,8	3 022	4,9
69	245,8	15 917	15,4
73	96,8	2 537	38,1
74	31,2	5 737	5,4
Région Provence-Alpes-Côte d'Azur			
	265,3	39 521	6,7
04	2,8	1 084	2,6
05	7,1	997	7,2
06	65,1	9 014	7,2
13	113,0	17 765	6,4
83	41,3	6 908	6,0
84	35,8	3 753	9,5
Région Corse			
	11,8	1 731	6,8
2A	9,5	997	9,5
2B	2,4	734	3,2

Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022

Carte 5. Nombre de places durablement fermées en crèches collective au 1^{er} avril 2022 pour 1 000 places agréées par département

Nb de places fermées pour 1000 places agréées (Données APRES redressement) - Source : Cnaf - Enquête pénurie de personnel



Source : Cnaf – enquête nationale « pénurie de professionnels en Eaje », juillet 2022